

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

Tarifs applicables au 22 / 05 / 2023

TRANSACTION - VENTE

| PRIX DE VENTE DU BIEN | HONORAIRES TTC |
|--|-------------------|
| Inférieur à 100 000 € | 8 % * |
| De 100 001 € à 150 000 € | 7 % |
| De 150 001 € à 200 000 € | 6.5 % |
| De 200 001 € à 250 000 € | 6 % |
| De 251 001 à 300 000 € | 5.5 % |
| Supérieur à 300 001 € | 5 % |
| Local commercial | 10 % |
| Garage / parking / Box / Terrain de loisir | Forfait de 2500 € |

* minimum de 5000 €

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire au mandat.



LOCATION

➤ Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :

Honoraires à la charge du bailleur :

| | |
|---|--------------------------|
| Montant par m ² de surface habitable de 1 à 30 m ² : | 8 € TTC / m ² |
| Montant par m ² de surface habitable de 31 à 60 m ² : | 5 € TTC / m ² |
| Montant par m ² de surface habitable au-delà de 61m ² : | 3 € TTC / m ² |

Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème sont cumulatifs.

Honoraires à la charge du locataire :

| | |
|---|--------------------------|
| Montant par m ² de surface habitable de 1 à 30 m ² : | 8 € TTC / m ² |
| Montant par m ² de surface habitable de 31 à 60 m ² : | 5 € TTC / m ² |
| Montant par m ² de surface habitable au-delà de 61m ² : | 3 € TTC / m ² |

Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème sont cumulatifs.

➤ Honoraires d'établissement d'état des lieux :

| | |
|---------------------------------------|--------------------------|
| Honoraires à la charge du bailleur : | 3 € TTC / m ² |
| Honoraires à la charge du locataire : | 3 € TTC / m ² |

➤ Autres locations :

- Garage, Box, Parking : 1 mois de loyer charges comprises exclusivement à la charge du locataire.
- Local commercial : 2 mois de loyer charges comprises exclusivement à la charge du locataire.

GESTION LOCATIVE

| | |
|--------------------------|---|
| Honoraires de gestion | 5.40 % HT / 6.48 % TTC du loyer charges comprises à la charge exclusive du bailleur |
| Assurance loyers impayés | 2.5 % TTC du loyer charges comprises à la charge exclusive du bailleur |

Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème sont cumulatifs.

Agence Nestenn Orange

Société FL IMMO, SA au capital de 10 000 € - Siège social : 58 Cours Aristide Briand 84100 Orange. RCS Avignon 894 904 515 - Code APE 6831Z – CPI Transactions sur immeubles et fonds de commerce * gestion immobilière n° 8401 2021 000 000 17 CCI Vaucluse. Caisse de garantie SMA 8 rue Louis Armand - CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX sous le numéro 9950000 / 002 145615
Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante.